

CONSEIL MUNICIPAL –
le 19/04/2024 à 19h

Le 15/04/2024, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 19/04/2024 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX NEUF AVRIL, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/04/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Freddy SZYMCZAK - Brigitte HARLAUX - François LO PRESTI - - Guy JATIVA - Martine BAURIN

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Christiane DENORME qui a donné procuration à M. Baurin

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne

Isabelle HUBLART

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27/03/2024 ;
- Subvention ASRDA 2024 ;
- Avenant au marché Extension Ecole Maternelle pour le lot 1 Gros œuvre ;
- DM 1 au BP2024 ;
- Délégation pour signature du bail d'habitation au 9place de la mairie – étage ;
- Subventions 2024 aux associations locales ;
- Autorisation de signer la convention relative à l'implantation de stops, création de passages piétons et à leur entretien ultérieur sur la RD 87 – Rue de Tonvoy ;
- Questions diverses.

._=._=._=._=._=.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27/03/2024

Après lecture du Procès-verbal de la séance du 27/03/2024, l'Assemblée n'ayant pas de remarques, il est donc approuvé, à l'unanimité.

Subvention ASRDA 2024

La précédente délibération du 27.03.2024 doit être annulée et remplacée. En effet, après vérification avec les services du Département, le montant sollicité ne correspond pas aux possibilités de prise en compte de l'ASRDA. Ainsi une nouvelle proposition est faite au Conseil Municipal.

Ainsi, suite aux explications données par M le Maire et M. Lenne, l'Assemblée, après en avoir discuté, décide à l'unanimité de :

- D'adopter le projet d'aménagement du carrefour des Cinq Quarts avec pose de feux tricolores pour un montant HT de 38 560 euros ; (l'aménagement des trottoirs n'étant pas repris pour 6 080 euros HT)
- D'arrêter le plan de financement ci-joint ;
- Et de solliciter le Département Le Nord par la subvention ASRDA à hauteur de 28 920 euros ;

- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son 1^{er} adjoint Didier Lenne, à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Avenants au marché Extension Ecole Maternelle

M Le Maire rappelle que le chantier a démarré. Néanmoins, il s'avère que des 'surprises' ont été découvertes lors du chantier. Ainsi des avenants au marché doivent être passés : soit

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
VU la délibération n° 02/01.2024 du conseil municipal du 31.01.2024 actant le choix des entreprises et autorisant Monsieur le Maire, ou son 1^{er} adjoint, Didier Lenne à signer les contrats de travaux et tout autre document relatif à cette construction,

Après en avoir délibéré, et après vote, à l'unanimité, le conseil municipal décide de conclure les avenants d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'extension de l'école maternelle de sebourg :

Lot n° 1

Attributaire : **MAZZOLINI, sise à Fresnes sur Escaut ;**

Marché initial : montant : 91 000 € ht soit 109 200 € ttc

Avenant n° 1 – PLUS value : montant : 29 093.16 € ht soit 34 911.76 € ttc

- devis n°1 = 8 320,04 € HT soit 9 984,05 € TTC -> reprises en sous-oeuvre des fondations existantes de l'école maternelle après excavations des terres

- devis n°2 = 20 773,12 € HT soit 24 927,74 € TTC -> remplacement d'une partie du MOB (Mur à Ossature Bois) par une maçonnerie en mur parpaings + cimentage hydrofuge à l'intérieur, y compris chaînages vertical et horizontal et achelets en béton armé pour reprises des charges du plancher bois de l'étage

Nouveau montant du marché : 120 093.16 € ht soit 144 111.79 € ttc

Lot n° 2

Attributaire : **CPS BOIS, sise à Brebières**

Marché initial : montant : 78 928.94 € ht – 94 714.73 € ttc

Avenant n° 1 – MOINS value : montant : - 8 417.86 € ht soit - 10 101.43 € ttc

-> partie du mur à ossature bois (MOB) remplacée par une maçonnerie.

Nouveau montant du marché : 70 511.08 € ht soit 84 613.30 € ttc

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint, M Didier Lenne à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

DM 1 au BP2024

M. le Maire explique suite à la délibération 11.06.11/2023 en date du 28/06/2023, l'acte concernant la rétrocession de certains terrains de la résidence Lengrand à la commune, a été signé le 09/04/2024, et qu'il convient maintenant de verser le 1 euro symbolique au notaire.

L'assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable aux virements de crédits ci-dessous, au BP 2024 :

2112/97 terrains de voiries : +1.00 euro

2158/21 matériel divers : -1.00 euro

Délégation pour signature du bail d'habitation au 9 place de la mairie – étage

M. le Maire rappelle que ce sujet a été remis à l'ordre du jour de cette séance pour débat et délibération. Il explique que l'appartement du 1^{er} étage, au 9 place de la mairie, est libre d'occupation à ce jour et annonce qu'il a recueilli la demande en location de M Gregory Granger et Julien Danis demeurant à Bavay.

Un exemplaire du Bail de location est distribué à l'Assemblée. M. JM Bernard indique qu'un état des lieux par huissier est favorable pour la poursuite de la location, surtout lors de la sortie de locataires.

L'assemblée, après avoir pris connaissance de la proposition de ce bail ad'hoc, et après en avoir débattu, et vote, à l'unanimité, accepte cette proposition de bail d'habitation, et autorise M. Le Maire, ou son 1^{er} adjoint Didier LENNE, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Subventions 2024 aux associations locales Subventions 2024 aux associations locales

M. Guillaume CELLIER, adjoint à la communication, culture, animation, présente les dossiers reçus des associations, dans leur globalité, puis un par un, sachant que ces derniers ont été analysés en commission finances le 09 avril dernier.

Après débat et vote, l'assemblée municipale entérine, à l'unanimité, le versement des subventions ci-dessous ; à savoir que les membres entre parenthèses n'ont pas pris part au vote ; ces derniers faisant partie du bureau de l'association en question.

Association des Donneurs de Sang Bénévoles -ADSB : 100 €
Association du fort du Talandier : demandé 1 000 € - obtenu 600 €
Atelier T : demandé 1 200 € - obtenu 500 €
Crins de Sebourg : 600 €
Curieux de Nature – Sebourg : 1 000 €
Harmonie la Sebourgeoise : 3 000 € (D. Bussignies)
Pêcheurs Sebourgeois et Rombinois : 300 €
Sebourg Sport Passion : demandé 1 500 – obtenu 1 000 € (T. Halluin)
Slot Racing Club du Nord : 400 € (G. Cellier)
Tennis club de Sebourg : demandé 1 500 € - obtenu 1 000 €

Pour un montant total de 8 500 € - Crédits prélevés à l'article 65748 du BP 2024.

Il est précisé que pour les Dentellières de Sebourg et l'Etoile Sportive Sebourg Estreux Préseau Curgies, les demandes sont en attente de réception du dernier PV de l'Assemblée Générale et bilan financier, afin d'être complètes.

Pour la prochaine réunion de Conseil Municipal devraient être délibérés les montants pour les associations suivantes : Union Nationale des Combattants - Sebourg et Sebourg en Fêtes.

L'association Les Crins de Sebourg a également déposé une demande de subvention spécifique-projet. Des actions communales étant en cours sur ce sujet, le dossier est mis provisoirement en attente.

Enfin, M. G. Cellier fait part à l'Assemblée que pour 2025, le SIRENE des associations devra être obligatoirement fourni. En effet l'occupation des locaux par les associations est assimilée à une subvention. La valorisation de ces avantages en nature sera probablement à mettre en place dans les années à venir. Il précise également que la commune dispose de la marque 'Guid' Asso Orientation' depuis quelques jours, il en est le référent et il peut être sollicité pour aider les associations ou les personnes qui souhaitent avoir des informations sur le sujet associatif.

Autorisation de signer la convention relative à l'implantation de stops, création de passages piétons et à leur entretien ultérieur sur la RD 87 – Rue de Tonvoy

M. Lenne rappelle l'implantation des Stop rue de Tonvoy et informe que maintenant une convention est à signer avec le Département pour leurs entretiens.

Après lecture de la convention ad'hoc par Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son 1^{er} adjoint, Didier LENNE, à signer la convention relative à l'implantation des Stop, la création de passages piétons et à leur entretien ultérieur.

Questions diverses

Revalorisation du prix des cailloux

Monsieur le Maire fait appel de la délibération du 04 juillet 2007, et du prix de la brouette de cailloux, et informe qu'il convient de revoir le prix des cailloux, qui sont délivrés, pour rappel, sans déplacement spécifique du service technique, et ce dans la continuité du service de remise en état de la voirie.

Après proposition, l'Assemblée valide, à l'unanimité sauf 1 abstention : G. Cellier, à 30 euros le godet de 300 kgs de cailloux.

Convention avec le Conseil départemental du Nord concernant la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental Du Nord sollicite la commune au travers d'une convention de partenariat afin de développer le service de la lecture publique. Ces missions sont confiées à la Médiathèque Départementale du Nord (MdN) qui travaillera en adéquation avec la commune, par le biais des membres bénévoles de la Bibliothèque de Sebourg.

Ainsi, après en avoir discuté, Monsieur le Maire, ou son 1^{er} adjoint, Didier LENNE, est autorisé à signer la convention ci jointe.

Le Secrétaire
Thomas HALLUIN

Le Maire
Bruno CELLIER

